

04.12.2025 - 09:30 Uhr

Plainte contre " Le Matin Dimanche " rejetée

Berne (ots) -

Partis: X. c. " Le Matin Dimanche "

Thème: Vérité / Dénaturation d'un texte / Publicité

Plainte rejetée

Résumé

L'éditorial du "Matin Dimanche" du 2 février 2025, intitulé "Du rêve écolo à la réalité", portait sur les chances de succès de l'initiative populaire des Jeunes Verts "Pour la responsabilité environnementale" dans les urnes. Une plainte a été déposée, considérant que l'éditorial simplifiait à l'excès le contenu de l'initiative, en évoquant une seule des 9 mesures préconisées par cette dernière -à savoir, la question climatique.

Après examen, le Conseil de la presse a conclu que l'éditorial, en n'évoquant pas l'ensemble des tenants et aboutissants de l'initiative elle-même, ne violait pas son devoir de rechercher la vérité et de ne pas la dénaturer. Le texte portait en effet sur les chances de succès de l'initiative, et pas sur son contenu, qu'il n'avait donc pas l'obligation de synthétiser intégralement ; les faits rapportés étaient exacts, et bien distincts du commentaire. Sur ce dernier point, qui n'était pas soulevé dans la plainte, le CSP juge néanmoins utile de préciser que l'article, un éditorial, relevait clairement du genre du commentaire, et que la "Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste" garantit une grande liberté de commentaire -tout en requérant une distinction claire entre faits et informations, condition respectée dans le cas d'espèce. Le CSP considère donc que les obligations journalistiques en la matière ont été respectées et rejette par conséquent la plainte.

Prise de position 39/2025

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Secrétariat de direction
Case postale
3000 Berne 8
+41 (0)77 405 43 37
media@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100937052> abgerufen werden.